Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Direction générale des services

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2014

DELIBERATION RELATIVE A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE D'INTEGRATION ET DE PREPARATION DES SOURDS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR- CESENS.

Le 10 janvier 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ***approuve la convention avec le Centre d'intégration et de préparation des sourds à l'enseignement supérieur- CESENS (1 fichier joint).***

L'objet de la convention porte sur la mise à disposition, au bénéfice de 14 étudiants sourds inscrits dans notre université, de spécialistes en communication pour étudiants sourds et ayant des troubles du langage : expertise, LPC, LSF, soutien pédagogique, interface et appui spécialisé.

L'université versera une subvention d'un montant maximum de 79 990 € pour la réalisation de l'action précitée pour l'année universitaire 2013-2014.

Il est précisé ici que le Ministère reverse à l'établissement les montants correspondant à la part prise en charge pour les étudiants inscrits en formation initiale.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 10 janvier 2014

Nombre de membres présents	**18**
Nombre de membres représentés	**12**
Nombre d'abstentions	**1**
Nombre de suffrages exprimés	**29**
Nombre de votes pour	**29**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Pôle Handicap – DAF – Agence comptable

Bât. Adm • Domaine universitaire • F 33607 Pessac cedex
Tél. +33 (0)5 57 12 45 45 ou 47 64 • Fax +33 (0)5 57 12 47 94 • direction-generale-des-services@u-bordeaux3.fr • www.u-bordeaux3.fr